

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 19 (1868)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Addition au procès-verbal de la réunion de Bex  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784471>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

même ou au choix de l'essence? J'ai connaissance d'expériences pareilles, faites dans quelques autres forêts de communes et de l'état. Et si je considère les forêts communales qui fournissent «des exemples effrayants», il me semble que les fautes commises dans le choix de l'essence, ou par l'emploi de mauvais plants, ou par la négligence dans le travail, auraient pu être évitées, si les autorités étaient intervenues plus énergiquement, ou avaient donné de meilleurs conseils. Je conclus donc en disant que, pour nos conditions forestières, la plantation doit être placée en première ligne comme le mode de régénération le plus avantageux; mais que la régénération naturelle ne doit pas être exclue pour les cas où il est facile de l'exécuter.

*Walo de Gruyère.*

### Addition au procès-verbal de la réunion de Bex.

M. H. de Cérenville nous a envoyé de Frenières, en date du 5 juillet, la rectification suivante relative à l'évaluation des frais de plantation dans le cantonnement de Frenières sur Bex (Nr. 6, 1868, p. 135).

D'après des informations prises ici, je m'aperçois que dans l'article que je vous ai transmis, j'ai évalué le coût des plantations trop haut. S'il en est encore temps, veuillez donc remplacer le compte que je vous ai envoyé par celui-ci.\*)

Frais de plantation d'une surface de 500 perches carrées en plantant à une distance de 6 pieds:

Coût de 1400 plants repiqués, élevés dans les pépinières de l'état, à 10 fr. le mille	14 fr.
Plantation de ces 1400 plants, 9 journées à 2 fr. 50	22 » 50 ct.
3 journées par an pour nettoyer les broussailles et l'herbe et compléter la plantation, cette opération devant se renouveler pendant les 4 premières années après la plantation, 12 journées à 2 fr. 50	30 » —
	<hr/>
	Total 66 fr. 50 ct.

soit par arpent fédéral 53 fr.

\*) Remarque de la rédaction. Cette rectification est arrivée après l'impression; mais elle est assez importante pour que nous l'insérons ici.